RAPPORT D'ACTIVITES

SONNAZ (Savoie)

ANNÉE 2023

E.I.D démoustication Rhône-Alpes

LE CONTEXTE

Sur le territoire de la commune de Sonnaz, les agents de l'EIRAD (opérateur public de démoustication désigné par le Conseil départemental) interviennent sur deux grandes catégories de milieux différents. Ces deux catégories de milieux présentent des contraintes opérationnelles qui peuvent être différentes du fait des espèces de moustiques les colonisant et des conditions climatiques et hydrologiques.

Les opérations de démoustication ont pour objectif de limiter les nuisances de moustiques en régulant les populations larvaires :

- Par l'épandage de larvicide biologique.
- En informant la population sur le cycle de développement et l'écologie des moustiques.
- En sensibilisant la population aux solutions préventives à mettre en œuvre afin d'empêcher les développements larvaires des moustiques.

L'ensemble de ces actions, quel que soit le type de milieux, est dépendant des alternances météorologiques qui se déroulent tout au long de la saison. Un printemps pluvieux tendra à maintenir en eau les milieux naturels et augmentera les besoins en traitements dans ces milieux, tandis qu'une période plus chaude et sèche favorisera les développements dans les milieux artificiels et donc les interventions en environnement plus urbain.

LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES DE MILIEUX NATURELS OU ASSIMILES

Les actions menées dans le cadre de cette lutte concernent des gîtes basés sur une topographie et des fasciés de végétation particulières : zones marécageuses, fossés végétalisés par des carex, bassins de rétention d'eaux pluviales. Les moustiques colonisant ces habitats appartiennent au genre *Aedes*. Leur développement s'étale du mois de mars (*Aedes rusticus* et *Aedes cantans*) au mois d'août (*Aedes sticticus, Ae. cinereus* et *Ae. vexans*).

Les actions de l'EIRAD consistent à effectuer une surveillance régulière de ce type de gîtes présents sur la commune et à les traiter lorsque des développements larvaires sont observés. La substance active utilisée lors des traitements est composée de spores bactériennes de *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti, sérotype H14, souche AM 65-52) commercialisée différentes formulations : Vectobac WG® et Vectomax®.

Le volume global de cette activité en 2023 a représenté 8 heures pour la prospection et le traitement.

Afin de faciliter les prospections et les traitements printaniers, des actions de débroussaillage et tronçonnage ont été réalisées afin de créer des chemins d'accès. Ces travaux ont représenté un volume global de 2 heures.

Secteurs démoustiqués, 2023, Sonnaz

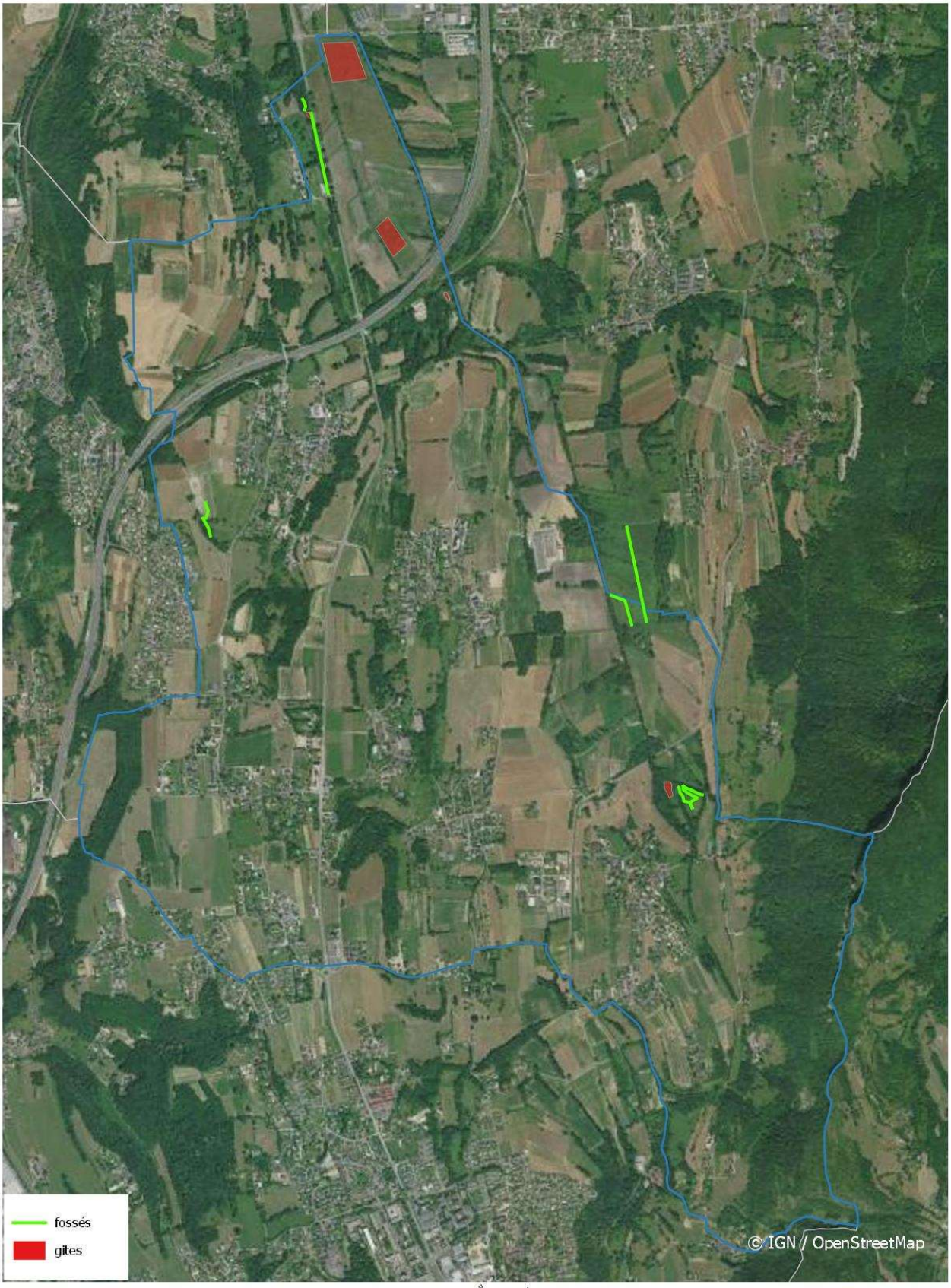

Sources :©GEOFLA de l'IGN,Ortho-photos de l'IGN, OpenStreetMap, données EIRAD 1:18455 0 200 400 600 800 m

Carte des gites naturels

DEMOUSTICATION EN ZONE URBAINE

Les agents de l'EIRAD interviennent pour diffuser des messages de prévention auprès des particuliers et traiter les regards sur le domaine public.

Les interventions axées sur la **prévention** consistent à :

- Sensibiliser le propriétaire ou l'occupant du lieu sur les problèmes engendrés par le moustique tigre,
- Identifier avec le résident les gîtes larvaires potentiels (c'est-à-dire pouvant servir de lieu de développement aux moustiques) qu'ils soient en eau ou secs,
- Les faire supprimer par le résident en éliminant ou renversant ses contenants,
- Leur fournir des moyens de lutte alternatifs à la destruction de gîtes si besoin (moustiquaire avec tendeur, …).

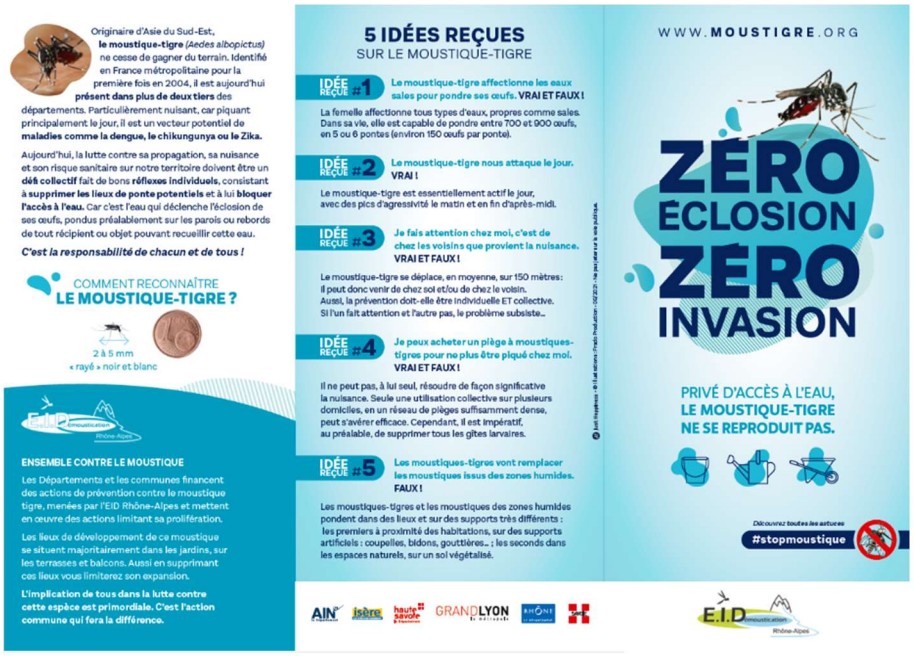

Dépliants de prévention

Le moustique tigre, *Aedes albopictus*, se développe uniquement en zones urbaines dans des petites collections d'eau stagnante ou immobile. Les œufs sont pondus sur une paroi verticale à la limite de la lame d'eau. Ces œufs ont la particularité de résister à la dessiccation mais également au gel.

La présence du moustique tigre sur le territoire de Sonnaz existe depuis 2018 ponctuellement En 2020, la commune a été classée comme colonisée après la mise en évidence par des piégeages successifs positifs de la présence du moustique tigre.

A partir de cette constatation, une typologie peut être dressée permettant d'identifier les gîtes susceptibles de produire des moustiques tigres. Les gîtes larvaires urbains colonisés par ces moustiques peuvent être séparés en deux grandes catégories :

- **Les gîtes larvaires liés au mode de vie des usagers**. Ce pourcentage est en augmentation constante du fait de l'engouement croissant de la population pour les systèmes, artisanaux ou pas, de recueil d'eau pluviale. Ces derniers ne disposent pas, dans leur grande majorité, de système de filtration et se transforment au bout de quelques mois, deux ou trois ans tout au plus, en d'excellents gîtes à moustiques. Souvent aériens, ces gîtes se caractérisent par des températures d'eau assez chaudes en été, activant le développement des larves de moustiques. Ils présentent l'avantage de pouvoir être facilement éliminés ou aménagés.
- **Les gîtes larvaires structurels**, bien que plus nombreux, présentent l'avantage d'être facilement repérables et accessibles (voies publiques pour les regards d'eau pluviale). Une fois réalisés, ils ne peuvent être supprimés qu'à de rares exceptions.

Instruction des demandes de diagnostic

En 2023, 3 demandes de diagnostic, pour des nuisances liées principalement au moustique tigre, ont été enregistrées et traitées par les agents de l'EIRAD contre 1 en 2022. Ces demandes sont reçues directement à l'EIRAD le plus souvent par le formulaire en ligne du site internet www.eid-rhonealpes.com ou proviennent du site internet de signalement du moustique tigre www.signalement-moustique.fr.

Lors d'une instruction d'une demande de diagnostic, la propriété du demandeur et les propriétés limitrophes font l'objet d'une proposition d'investigation et de conseils. Les visites domiciliaires permettent de mettre en place un vrai dialogue avec les demandeurs si bien que les messages de prévention ont plus de facilité à être compris et mis en œuvre par la population.Ces demandes ont permis d'effectuer 20 visites domiciliaires.

Ces interventions représentent un volume horaire de 13 heures. En complément, le traitement des gites larvaires non suppressibles a demandé l'épandage d'environ 0,2 kg de Vectomax®.

Prospections domiciliaires, 2023, Sonnaz, 73288

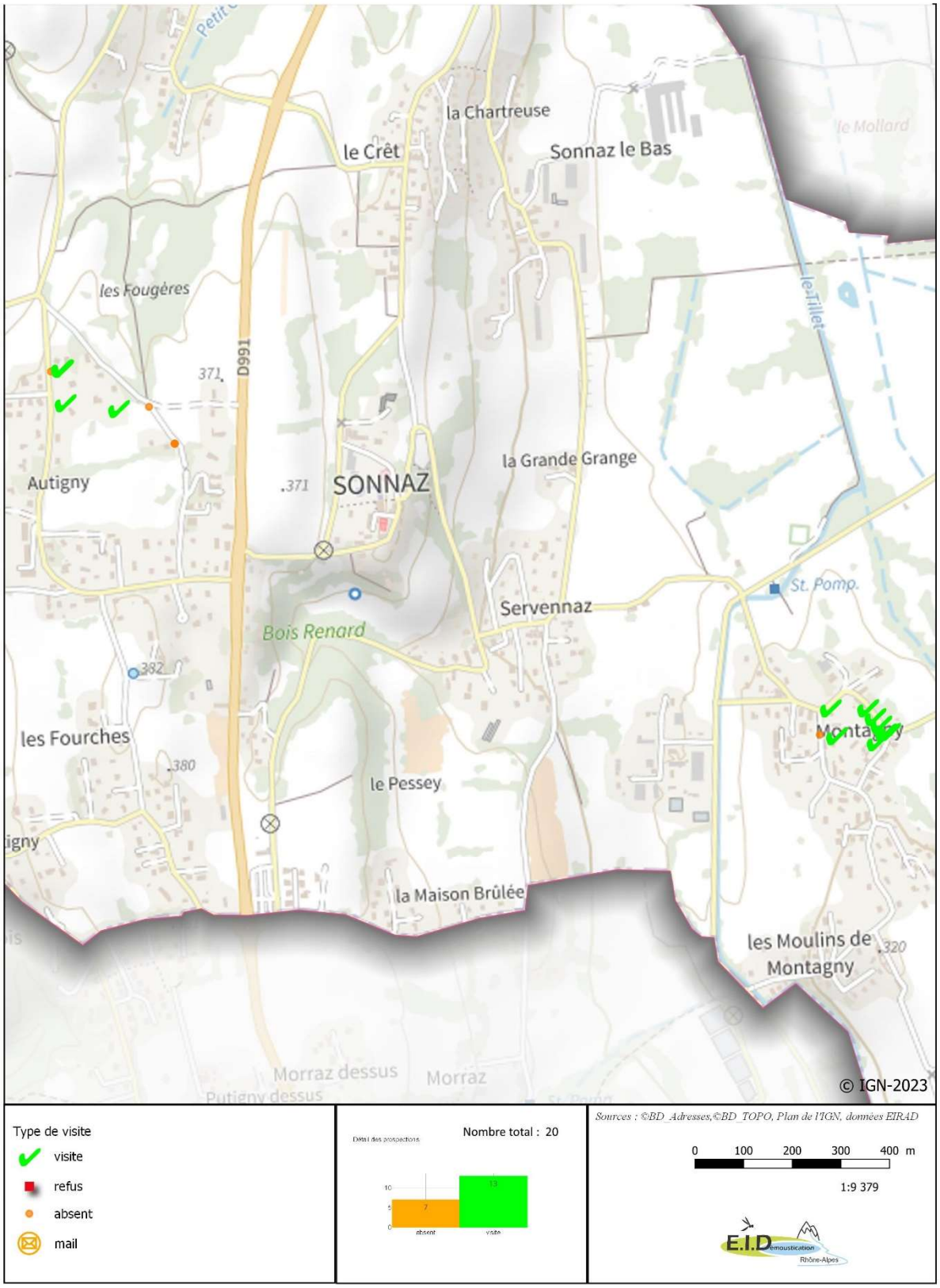

Synthèse générale

Le secteur d'habitat dense de pavillons est très propice au développement du moustique tigre : les gîtes larvaires peuvent être nombreux dans les jardins de ces propriétés et des dispositifs de récupération d'eau pluviale sont souvent installés mais sont rarement hermétiquement fermés. Au niveau du bâti, les regards de descente de cheneaux sont souvent des gites larvaires importants et source de nombreuses nuisances.

Le domaine privé détient donc la majorité des gîtes larvaires responsables des nuisances. Le comportement de beaucoup de résidents, par leur manque de vigilance pour appliquer les bons gestes, participe à la progression de ce moustique.

CONCLUSION

Afin de limiter la prolifération du moustique-tigre, il est nécessaire que la population et les collectivités puissent œuvrer de concert et mettre en œuvre les techniques de prévention adaptées. C'est pourquoi, l'EIRAD a mis en place un site internet dédié au moustique-tigre (https://moustigre.org) sur lequel sont disponibles non seulement des informations sur la biologie et l'écologie particulières de cette espèce mais également des conseils de gestion de son espace péri domiciliaire. Les collectivités trouveront également sur le site un guide technique réalisé par l'EIRAD et FREDON Aura avec le soutien financier de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et du Département pour les aider à mettre en place un plan de lutte communal (https://moustigre.org/la-lutte).

Le site internet institutionnel de l'EIRAD (https://www.eid-rhone-alpes.com) permet à chaque citoyen de solliciter les services de l'EIRAD pour bénéficier d'un diagnostic moustique-tigre et de conseils de prévention personnalisés (https://www.eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic)

Les deux sites permettent de télécharger les différents supports de communication réalisés par l'EIRAD et ses partenaires, de les reproduire et de les diffuser librement.

Le Directeur

R. FOUSSADIER